

Coaticook, le 12 janvier 2015

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Coaticook, tenue le 12 janvier 2015 à 19 h 30 à la salle publique du conseil au 150, rue Child, Coaticook.

Sont présents :

Monsieur Luc Marcoux, conseiller au poste numéro 1
Madame Sylviane Ferland, conseillère au poste numéro 2
Madame Guylaine Blouin, conseillère au poste numéro 3
Monsieur Raynald Drolet, conseiller au poste numéro 4
Monsieur Simon Madore, conseiller au poste numéro 5
Monsieur François Lévesque, conseiller au poste numéro 6

Formant un quorum sous la présidence de Monsieur le maire Bertrand Lamoureux

Sont aussi présents :

Monsieur Vincent Tanguay, directeur général, monsieur Benoit Marquis, trésorier, madame Geneviève Dupras, greffière

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 8 décembre 2014 et des assemblées extraordinaires du 8 et 18 décembre 2014

3.0 DÉLÉGATION

4.0 RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

5.0 RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 Luc Marcoux
5.2 Sylviane Ferland
5.3 Guylaine Blouin
5.4 Raynald Drolet
5.5 Simon Madore
5.6 François Lévesque

6.0 FINANCES

6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de décembre 2014

6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois de décembre 2014

6.3 Paiement à la compagnie Germain Lapalme et fils inc. du décompte progressif numéro 5 au montant de 639 120,12\$ taxes incluses, pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement

- 6.4 Paiement à la compagnie T.G.C. inc. du décompte progressif numéro 8 au montant de 53 588,05 \$ taxes incluses, pour la réfection de la rue Child
- 6.5 Renouvellement du contrat de PG Solutions pour l'entretien de divers logiciels pour l'année 2015 pour un montant total de 11 543,50 \$
- 6.6 Octroi d'une aide financière au montant de 5 000 \$ à l'Exposition de la Vallée de la Coaticook
- 6.7 Entente entre la Ville de Coaticook et la Bibliothèque Françoise-Maurice pour une avance de fonds de 32 600 \$ et autorisation de signature

7.0 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme du 10 décembre 2014
- 7.2 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois de décembre 2014 ainsi que le bilan de l'année 2014
- 7.3 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 214, rue Main Est
- 7.4 Mandat à la firme d'ingénieur EXP. pour l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme pour le secteur du Lac Lyster pour un montant de 21 800 \$ excluant les taxes applicables

8.0 COMMUNICATIONS

9.0 CULTURE

- 9.1 Octroi d'une aide financière de 22 478 \$ à la Bibliothèque Françoise-Maurice, de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture et de 1 375 \$ à l'Harmonie de Coaticook

10.0 LOISIRS

- 10.1 Octroi d'une aide financière de 20 000 \$ à l'Association du hockey mineure, de 6 000 \$ au Club de Patinage artistique Coaticook et de 1 000 \$ au Club de Plein-air de Coaticook
- 10.2 Octroi d'une aide financière de 12 000 \$ à la Société du parc Découverte nature de Baldwin

11.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.0 SERVICES EXTÉRIEURS

- 12.1 Autorisation aux cadres des services extérieurs pour procéder à des appels d'offres pour l'année 2015 pour leurs différents secteurs
- 12.2 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le marquage des routes continues et ponctuelles pour les années 2015, 2016 et 2017, soit celle de la compagnie Lignes Maska (8254-8783 Québec inc.) au montant total de 97 036,05 \$ pour le marquage ponctuel pour une durée de 3 ans et au montant total de 71 216,67 \$ pour le marquage continu pour une durée de 3 ans.

- 12.3 Mandat à la firme d'ingénieur EXP. pour l'élaboration d'un programme d'inspection régulière de la structure de la passerelle suspendue du parc de la Gorge de Coaticook
- 12.4 Réquisition au montant de 19 999,90 \$ taxes incluses pour la réfection de la plomberie des postes à basse pression

13.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 13.1 Entente entre la Ville de Coaticook et la Sûreté du Québec pour la fourniture de services de cadets lors de la période estivale 2015 et autorisation de signature

14.0 COMMUNAUTAIRE

15.0 ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 15.1 Adoption pour l'année 2015 de la politique d'encouragement à la construction
- 15.2 Adoption pour l'année 2015 de la politique familiale de la Ville de Coaticook
- 15.3 Entente entre la Ville de Coaticook et le ministère des Transports pour adhérer au programme « Village-relais » et autorisation de signature
- 15.4 Offre de services d' Edilex pour l'abonnement d'une durée de 3 ans au module de rédaction d'appel d'offres pour un montant total de 11 653,44 \$

16.0 RÈGLEMENTS

- 16.1 Adoption du règlement numéro 25 (2015) imposant des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2015
- 16.2 Adoption du règlement numéro 36-16 (2014) intitulé « Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux et abrogeant et remplaçant les règlements numéros 36-15 et 36-15-1 »
- 16.3 Dépôt du certificat de la tenue du registre, conformément à l'article 553 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, du règlement numéro 29-B-5 (2014) fixant à 10 000 000 \$ pour l'année 2015 le montant maximal des dépenses relatives à la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., C. I-0.1)
- 16.4 Dépôt du certificat attestant l'approbation du règlement d'emprunt 29-179 (2014) pour la reconstruction des murs du ruisseau Pratt entre la rue Wellington et la rue Child et abrogeant le règlement 29-176 (2014)
- 16.5 Adoption du règlement numéro 6-F-7 (2015) intitulé « Règlement abrogeant le règlement 6-F-6 (2014) visant à améliorer la qualité du cadre bâti et de stimuler la revitalisation de certains secteurs centraux du territoire municipal dont la vocation commerciale est en déclin »
- 16.6 Assemblée publique de consultation du second projet de règlement numéro 6-1-47 (2014) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant certaines normes portant sur l'affichage et les droits acquis »

- 16.7 Adoption du second projet de règlement numéro 6-1-47 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant certaines normes portant sur l'affichage et les droits acquis »
- 16.8 Assemblée publique de consultation du second projet de résolution concernant la demande d'autorisation pour transformer en un immeuble de six logements le bâtiment situé au 1140, chemin Baldwin Mills-Barnston, déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- 16.9 Adoption du second projet de résolution concernant la demande d'autorisation pour transformer en un immeuble de six logements le bâtiment situé au 1140, chemin Baldwin Mills-Barnston, déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

17.0 AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 17.1 Modification de la politique hivernale de la Ville de Coaticook
- 17.2 Autorisation de deux transferts budgétaires entre différentes fonctions conformément au règlement municipal numéro 24-1-16 (2014)

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-01-32809
Ordre du jour

RÉSOLUTION 15-01-32809

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 8 décembre 2014 et des assemblées extraordinaires du 8 et 18 décembre 2014

15-01-32810
Procès-verbal

RÉSOLUTION 15-01-32810

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 8 décembre 2014 et des assemblées extraordinaires du 8 et 18 décembre 2014 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 8 décembre 2014 et des assemblées extraordinaires du 8 et 18 décembre 2014, tel que rédigés par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0 DÉLÉGATION

4.0 RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Dépôt et explications du rapport du régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Ville de Coaticook;
- Concert de l'Harmonie et de la Clef des chants, excellent spectacle, bravo à tous;
- Fermeture du CLD, suite aux compressions du gouvernement provincial, il y a fusion en cours avec la MRC de Coaticook, Nathalie Labrie sera la nouvelle responsable du secteur du développement économique;
- Soirée de clôture du 150^e : belle soirée, merci à tous !;
- Début du tournoi Atome-Pee-wee;
- Réservoir Cutting : construction présentement en cours;
- Changement des peintures de la salle du conseil, félicitations aux personnes concernées.

5.0 RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

1. Luc Marcoux

Mise à jour sur la collecte des matières résiduelles

Lors de l'assemblée publique de décembre, nous vous informions qu'un nouvel entrepreneur serait responsable de cueillir vos bacs de déchets, recyclage et de compost à partir du 2 janvier. Voilà, c'est fait avec quelques petits problèmes et retards car, venant de l'extérieur, la firme Matrec doit se familiariser avec tous les secteurs de notre municipalité. Je suis convaincu que les quelques accrocs survenus à date disparaîtront d'ici quelques semaines. Encore une fois merci de votre patience et compréhension. Si vos bacs n'ont pas été ramassés durant la journée prévue au calendrier de collecte, vous êtes priés de bien vouloir en aviser les ateliers municipaux dès le lendemain, au 819-849-6331.

Rapport sur les autres dossiers

Notez que, depuis la fin de l'année de notre 150^{ième} Anniversaire, les autres dossiers qui me sont confiés sont plutôt de nature administrative des services publics, donc évoluent moins rapidement que ceux du monde de la culture, des loisirs et du sport, par exemple. Conséquemment, au grand plaisir de monsieur le maire, mais rapport du mois seront dorénavant beaucoup plus

bref. Malgré tout, je m'engage à vous tenir informés de tout développement d'intérêt public. C'est une de mes promesses du nouvel an.

Bonne année 2015 à vous tous chers coaticookois !

2. Sylviane Ferland

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Bibliothèque

Voici les activités pour janvier-février :

- Heure du conte samedi 17 janvier à 10 h. Comme à l'habitude les histoires seront suivies d'un bricolage.
- 4 et 18 février à 19 h. Série de deux conférences sur l'alimentation, en partenariat avec le regroupement des Partenaires pour de Saines Habitudes de Vie, avec la nutritionniste Vanessa Pinsonneault. La halte-garderie de la Maison de la Famille sera ouverte dès 18 h 45 pour dépanner les mamans avec de jeunes enfants.
- Prochaine rencontre du club de lecture mercredi 4 février à 13 h 30 dans la salle d'animation de la bibliothèque. Venez partager sur vos dernières lectures dans une atmosphère sympathique et détendue!

Après une pause pour le temps des fêtes, rappel que la boutique de livres usagés Aux Vieux Bouquins est ouverte tous les jeudis de 18 h à 19 h 30 et les samedis de 10 h à 11 h 30. Les personnes désirant venir donner du temps bénévolement pour le tri et la vente de livres sont les bienvenus. Ils n'ont qu'à contacter Philippe Marcoux : 819 849-4013 poste 106.

Pavillon des arts et de la culture

En collaboration avec les entrées en scène Loto Québec
Présente le 30 janvier 20 h

Bears of Legend, ce groupe qui a surpris et ne cesse de surprendre et de connaître le succès. Ça tient du phénomène de voir un groupe devenir si rapidement populaire et en demande. Cela tient sûrement du fait qu'ils savent toucher l'âme. Chacun des membres du groupe détient un secret et sa façon à lui de rejoindre les gens dans leur intimité, dans leur quotidien. C'est cette profondeur d'âme qui se ressent dans les mots et la musique qui amène ce grand amour du public.

Cinema dimanche le 1 février à 14 h. Alexandre et sa journée épouvantablement terrible horrible, et affreuse fait par Walz Disney. Pour la famille.

Dimanche 15 février 11 h

Avec « Vices, Passions & Vertu », Laurentia met une fois de plus la musique baroque à portée de tous. Ce récital empreint d'une fraîcheur!!! Musique divine, voix céleste! » une expression qui décrit bien Laurentia. Le duo s'est spécialisé en musique ancienne à Milan, en Italie. Les deux artistes proposent des interprétations d'airs et de musiques instrumentales de l'époque baroque empreintes d'une sensibilité hors du commun

Musée Beaulne

Atelier de tricot, crochet et broderie, à partir du 24 janvier

Atelier de tricot, crochet et broderie. Gratuit pour tous. Ateliers à partir du 24 janvier 2015. Les places sont limitées. Premier arrivé, premier servi! Pour informations et inscriptions : 819-849-6560.

Exposition à venir

Mouvement perpétuel : Brigitte Dahan, du 1er février au 8 mars 2015. L'artiste présente des sculptures qui suscitent une réflexion sur le grand cycle de la vie et nous ramène à notre propre finitude.

Expositions en cours

Le voyage intérieur avec Richard Fulham

Jusqu'au 25 janvier 2015 : Le voyage intérieur invite le visiteur à voyager par les tableaux dans l'univers imaginaire de l'artiste.

Micro paysages

Günes-Hélène Isitan jusqu' au 25 janvier 2015

"Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme" cette phrase de Lavoisier, révélant l'essence transitoire du réel, inspire l'art de cette artiste depuis ses débuts.

Club Photo Stephane Lafrance, Marc hebert et Bertrand Thibault, le club ouvre ses portes ce mercredi le 14 janvier de 19h à 21 h au 2e étage à la bibliothèque salle de conférence, séance d'information.

Le crieur qui va sortir en janvier vous retrouverez toutes les activités à venir de janvier à juin

Vœux Bonne année

En terminant je désire vous souhaiter une année des plus belles. Que 2015 soit remplie de bonheur, de santé, de prospérité. Une année aussi de compréhension de partage, d'acceptation dans les différences. Bonne année à tous

3. Guylaine Blouin

Bonsoir à vous tous, chers citoyens et citoyennes,

Pour commencer, j'aimerais vous souhaiter à vous et à vos proches, une année 2015 avec des moments forts, brillants, des moments d'émotions et de bonnes surprises, tel un beau feu d'artifice. Que cette nouvelle année soit remplie de sérénité, de paix, de bonheur, de santé, de petits plaisirs et de grandes joies. Bonne année 2015 à vous.

Tout d'abord, une petite information pour vous dire que toutes les patinoires extérieures sont totalement praticables et surtout, de belles qualités avec les dernières températures ressenties. L'anneau de glace au parc Laurence est encore là cette année et de plus, elle est vraiment belle. Je vous invite à profiter de ce beau plaisir d'hiver.

En parlant de plaisir d'hiver, beaucoup d'activités différentes et de belles joues rouges vous attendent. Je parle ici des plaisirs d'hiver ou carnaval (si ce terme vous est plus familier) dans nos municipalités de la région de Coaticook. Soit à St-Malo les 16-17 et 18 janvier, à St-Venant-de-Paquette le 24 janvier, à Ste-Edwidge les 30 et 31 janvier, à Compton le 7 février, à Barnston Ouest le 8 février et bien sûr à Coaticook, au parc de la Gorge, les 21 et 22 février.

Aussi, depuis le 7 janvier et jusqu'au 18 janvier se déroule le tournoi Atome Pee-Wee à l'aréna Gérard Couillard où 42 équipes sont inscrites. De la première semaine d'activités, soit la fin de semaine dernière, 22 équipes participaient dans les catégories Atome A- B et C. 920 personnes ont franchi les portes de l'aréna en cette première semaine du tournoi. Parmi nos représentants locaux, l'Atome A ont remporté les grands honneurs de leur catégorie par la marque de 3 à 2 en prolongation sur le Thibault GM de Sherbrooke. Wow, quelle performance ils ont fait vivre à leurs partisans !

Dès mercredi de cette semaine, le 14 janvier à 18 h, les catégories Pee-Wee A (8 équipes inscrites en tout dont une de Coaticook) et les Pee-Wee B (12 équipes inscrites en tout dont 2 de Coaticook) s'affronteront pour la 2^e semaine d'activités du tournoi. Venez encourager ces jeunes hockeyeurs (euses).

Pour continuer, avec le regroupement des saines habitudes de vie de la MRC de Coaticook et la visibilité des espaces gratuits, samedi le 24 janvier de 13 h à 16 h, il y aura une randonnée en raquette à neige sur les sentiers de la piste cyclable, section sud, de la ville de Coaticook. Le tout est gratuit pour tous et nous vous donnons rendez-vous dans le stationnement Jean-D'Avignon, au centre-ville pour le départ. N'oubliez pas vos raquettes, votre bouteille d'eau et aussi vos vêtements en conséquence de la température.

Pour terminer, voici quelques dates à mettre à vos agendas pour les activités à venir à l'aréna...

Le tournoi intermédiaire Molson de Coaticook qui se déroulera du 12 au 15 février et le tournoi Bantam- Midget qui lui, sera du 18 février au 1^{er} Mars. 42 équipes y sont attendues dont 8 dans le Bantam B, 12 dans le Midget B, 10 dans le Bantam A et 12 dans le Midget A.

Merci à tous !

4. Raynald Drolet

Bonsoir à tous, j'espère que vous avez passé de très belles Fêtes, que vous avez abusé, mais pas trop! Je vous présente mes vœux pour la nouvelle année :

Pour les Parcs de la Gorge et Découverte Nature : Une belle continuité pour Foresta Lumina, des retombées vous permettant de poursuivre le développement des parcs, sentiers et du camping. Osez continuer hors des sentiers battus. Vous êtes le fleuron de notre industrie touristique dans la Vallée et maintenant, de par vos innovations, on peut même affirmer, que vous êtes l'un des fleurons touristiques du Québec!

À Rues Principales, poursuivre la diversification des commerces au centre-ville. Toujours rendre de plus en plus vivant notre centre-ville! Concertation et harmonie chez les commerçants, afin de demeurer un milieu commercial fort. Ce soir, nous allons d'ailleurs confirmer la poursuite de notre programme de restauration de façades.

Aux commerçants qui ont été durement touchés depuis le tout début de 2014, que 2015 apporte récompense pour vos efforts soutenus, et votre persévérance!

Au Comité d'Action Touristique : qui relevait du CLD, avec tous les efforts déployés depuis une vingtaine d'années par notre industrie touristique et les employés du CLD, une suite et des moyens, afin de poursuivre sur votre lancée... L'arrivée de nouveaux hébergements dans la région, et un choix en restauration plus diversifié, qui profiterait non seulement à nos visiteurs, mais bien aussi à toute notre population. N'oubliez jamais que l'argent dépensé ici par les touristes, contribue à l'offre dont la population peut bénéficier et ce, à l'année!

Aux employés du bientôt défunt CLD : Bonne transition vers la MRC, continuez votre bon travail, on vous connaît très dévoués, aucun doute de vos succès!

Aux employés du CLD qui nous quitte: Du courage dans cette année de transition! Notre perte sera le gain de quelqu'un d'autre rapidement, aussi rapidement que vous le souhaitez, j'en suis convaincu! Merci pour tout ce que vous avez réalisé!

Au comité des communications : Que de bonnes nouvelles à annoncer et moins de crises à gérer.

Au comité de Démolition : Je fais le même souhait que par les années passées, car il y a toujours place à amélioration, donc le moins de demandes possibles touchant nos édifices patrimoniaux.

En Urbanisme : Que le nouveau développement du quartier en haut de McAuley-Vincent-Lemay, connaisse un grand succès. Que nos réflexions sur l'avenir de notre territoire se fassent avec une vision nouvelle, tout en respectant notre passé.

À mes collègues du conseil, que tous soient de plus en plus à l'aise d'exprimer ses idées et ce, dans le plus grand respect.

À vous cher citoyens, incluant tous les gens énumérés plus tôt, trop souvent, on ne connaît la valeur réelle des choses qu'une fois qu'on l'a perdu.

Alors, je vous souhaite donc : PAIX & SANTÉ pour 2015! Merci!

5. Simon Madore

Bonne et heureuse année 2015 à tous, je vous souhaite plein de belle chose et beaucoup de santé.

Au tournoi atome pee-wee de Coaticook, je veux souligner la super victoire de l'Atome A Frontaliers de Coaticook au compte de 3 à 2 en prolongation.

Samedi soir avait lieux le souper de Noël de pompiers de Coaticook, nous avons profité de cette veillé pour dresser le rapport de l'année. Tout est très positif et va très bien. Nous avons aussi souligné le départ de monsieur Denis Valade qui a vécu ces 34 dernière année comme pompiers.

Au parc de la gorge les activités hivernale sont débutés patinoire, raquettes et glissade, etc. Bien sûr depuis l'an passé nous sommes le site par excellence pour le vélo de montagne d'hiver, en effet ce samedi 17 janvier il y a une journée porte ouverte pour vous faire découvrir ce sport complètement fou. Le parc est aussi à la recherche d'une personne responsable du marketing et des ventes de billets pour toutes les activités des parcs, juste à apporter votre CV à la grange ronde.

Mettre à votre agenda le samedi et dimanche 21 et 22 février 2015 ou les activités de la fête des neige ce tiendra encore cette année, l'or de cette fin de semaine notre super tournoi de hockey bottine aura lieu, inscrivez-vous !!!

La SQ nous a envoyé une lettre, nous avisant qu'il y aura beaucoup de patrouille en véhicule tout terrain, motoneige et VTT dans les sentiers mais aussi à l'extérieur de ceux -ci. Bonne nouvelle, aujourd'hui nous avons appris le retour de nos cadets de la SQ, bravo à Frédérik Pelletier pour cette merveilleuse initiative ...

On revient en 2015 à Coaticook avec notre célèbre politique familiale, pour boucler le budget nous avons travaillé les chiffres des nouvelles naissances 150 \$, 250 \$ et 500 \$ pour ce qui est des remboursements aux inscriptions

des activités ont payent toujours 25% si vous avez une famille de deux enfants et 50% si votre famille compte 3 enfants et plus.

Merci !

6. François Lévesque

C.I.A.R.C.

Le 11 décembre dernier ce tenait la 23e assemblée générale du C.I.A.R.C. Au début de l'année 2014 le bureau de direction c'était fixé des objectifs qui ont pour la plupart été respecté. La saine gestion de notre exploitation agricole, le maintien de la qualité du lait, la protection de l'environnement, la mise en place d'amélioration du confort des animaux et des infrastructures, le maintien d'une bonne relation de coopération avec le CRIFA et la naissance d'un nouveau partenariat étoffé avec le cégep de Sherbrooke.

De plus, un appui presque inconditionnel envers l'Expo Vallée de la Coaticook et la recherche d'une vision de l'organisme à long terme via un processus de planification stratégique qui a démarré cette année et qui se poursuivra en 2015 ainsi que l'appui à la formation agricole avec le Collectif régional en formation agricole de l'Estrie (CRFA-ESTRIE) le volet agrotouristique en lien avec les visites de la ferme

Évidemment, une des vocations les plus importantes du C.I.A.R.C. est l'éducation.

Au niveau de la formation professionnelle, si le CRIFA a connu un creux de vague en 2011-2012 avec seulement 146 élèves, la croissance est depuis importante avec 194 élèves en 2012-2013, 200 élèves en 2013-2014 pour atteindre cette année en 2014-2015 sa meilleure année depuis 20 ans avec 235 élèves.

Le taux de persévérance scolaire de nos élèves a été de 86.7% (abandon de 15.3%) soit une diminution de 1 point vs 2012-2013. Il s'agit de 17 élèves sur 233 qui ont abandonné dont 25 de moins de 20 ans. Toutefois, 28,6% de ces élèves n'ont pas obtenu leur diplôme. Il faut agir en équipe école à ce niveau.

Depuis septembre 2014, le programme de GEEA a fait place au nouveau programme de Gestion et technologies d'entreprises agricole (GTEA). Ce programme est dispensé sur une période de trois ans comme tous les autres programmes techniques du réseau collégial. Nous avons accueilli 24 nouveaux étudiants. De ce nombre, 16 proviennent du DEP au CRIFA, 2 des maisons familiales rurales (MFR) et 6 directement du secondaire ou d'un autre programme de niveau collégial. On constate que la majorité des étudiants proviennent du DEP et qu'il devrait en être ainsi pour les prochaines années. L'augmentation des inscriptions au DEP en 2014 augure bien.

Expo vallée de la Coaticook:

Déjà les préparatifs de l'Expo ont débuté comme à tous les ans, le tout commence par la traditionnelle Dégustation de vin et **fromage** qui aura lieu cette année le 28 février prochain.

En terminant je vous souhaite chers citoyens de Coaticook une très Bonne et Heureuse année 2015.

6.0 FINANCES

6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de décembre 2014

15-01-32811
Comptes du mois

RÉSOLUTION 15-01-32811

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de décembre 2014 au montant total de 2 607 695,16 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de décembre 2014 comme suit :

- fonds d'administration :	2 096 789,50 \$
- fonds d'immobilisation :	510 905,66 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois de décembre 2014

6.3 Paiement à la compagnie Germain Lapalme et fils inc. du décompte progressif numéro 5 au montant de 639 120,12\$ taxes incluses, pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement

15-01-32812
Paiement du décompte progressif numéro 5 pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement

RÉSOLUTION 15-01-32812

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 5 par la compagnie Germain Lapalme et fils inc. pour les travaux du nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement exécutés jusqu'au 19 décembre 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Cima + de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 5 au montant de 639 120,12 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Germain Lapalme et fils inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Paiement à la compagnie T.G.C. inc. du décompte progressif numéro 8 au montant de 53 588,05 \$ taxes incluses, pour la réfection de la rue Child

15-01-32813
Paiement du décompte progressif numéro 8 pour la réfection de la rue Child

RÉSOLUTION 15-01-32813

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 8 par la compagnie T.G.C. inc. pour les travaux de réfection de la rue Child exécutés jusqu'au 3 décembre 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Exp, de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 8 au montant de 53 588,05 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie T.G.C. inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Renouvellement du contrat de PG Solutions pour l'entretien de divers logiciels pour l'année 2015 pour un montant total de 11 543,50 \$

15-01-32814
Renouvellement du
contrat pour l'entretien
de divers logiciels pour
l'année 2015

RÉSOLUTION 15-01-32814

CONSIDÉRANT qu'afin d'entretenir les logiciels de gestion de données central, des permis, des transferts de rôle d'évaluation, de carte J-map et de l'urbanisme, nous avons besoin d'un contrat d'entretien;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de PG Solution pour un montant total de 11 543,50 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du trésorier;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'accepter l'offre de services de PG Solutions pour l'entretien des logiciels de gestion de données centrales, des permis, des transferts de rôle d'évaluation, de carte J-Map et de l'urbanisme pour l'année 2015 au montant total de 11 543,50 \$ et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéros 02-610-00-414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Octroi d'une aide financière au montant de 5 000 \$ à l'Exposition de la Vallée de la Coaticook

15-01-32815
Aide financière

RÉSOLUTION 15-01-32815

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que l'Exposition Vallée de la Coaticook a présenté une demande d'aide financière pour l'édition 2015 de leur festival;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 5 000 \$ à l'Exposition Vallée de la Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6.7 Entente entre la Ville de Coaticook et la Bibliothèque Françoise-Maurice pour une avance de fonds de 32 600 \$ et autorisation de signature

15-01-32816
Entente pour une
avance de fonds

RÉSOLUTION 15-01-32816

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque Françoise-Maurice fait partie des organismes contrôlés de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque Françoise-Maurice a besoin de liquidité pour ses opérations courantes;

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque Françoise-Maurice reçoit du Ministère de la culture et des communications du Québec un montant annuellement pour le développement de ses collections;

CONSIDÉRANT que la subvention cette subvention était antérieurement versé en une fois;

CONSIDÉRANT que la façon de verser la subvention pour 2014 a été modifiée par le Gouvernement provincial et qu'elle sera versée sur trois ans;

CONSIDÉRANT la demande de la Bibliothèque Françoise-Maurice pour une avance de fonds;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU que le conseil consent une avance de fonds d'un montant de 32 600 \$ à la Bibliothèque Françoise-Maurice aux conditions prévues à l'entente annexée aux présentes pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme du 10 décembre 2014

Les membres du conseil prennent acte du procès-verbal du 10 décembre 2014 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Coaticook tel qu'il a été rédigé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

- 7.2 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois de décembre 2014 ainsi que le bilan de l'année 2014

Le conseiller, monsieur Raynald Drolet, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de décembre 2014 ainsi que le bilan de l'année 2014, tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

7.3 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 214, rue Main Est

15-01-32817

Autorisation au projet
d'enseigne sur l'édifice
situé au 214, rue Main
Est

RÉSOLUTION 15-01-32817

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour remplacer un panneau d'une enseigne existante sur l'édifice situé au 214, rue Main Est;

CONSIDÉRANT qu'il y a déjà sur le bâtiment principal une enseigne existante sur le mur extérieur;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 10 décembre 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour l'édifice situé au 214, rue Main Est, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 10 décembre 2014 avec la recommandation suivante :

- Remplacer l'éclairage intérieur de l'enseigne par un éclairage par réflexion en col de cygne ou d'un autre type similaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Mandat à la firme d'ingénieur EXP. pour l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme pour le secteur du Lac Lyster pour un montant de 21 800 \$ excluant les taxes applicables

15-01-32818

Mandat pour
l'élaboration d'un
programme particulier
d'urbanisme pour le
secteur du Lac Lyster

RÉSOLUTION 15-01-32818

CONSIDÉRANT que le lac Lyster de Coaticook représente un joyau pour la région et est sans contredit d'une importance majeure pour la Ville, son paysage intrinsèque et celui qui le borde en font un secteur très convoité par les résidents et la population du Québec;

CONSIDÉRANT qu'au fil des années, le secteur abrite de plus en plus de résidents permanents et a vu naître certains projets de développements toujours embryonnaires à ce jour et qu'au fil des ans, certains outils ont été mis en place afin d'assurer la protection du lac et des environs;

CONSIDÉRANT qu'aucun véritable exercice de planification du secteur n'a été réalisé depuis plusieurs décennies et qu'aujourd'hui le Conseil municipal s'interroge sur les potentiels de développement du secteur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook étudie la possibilité de créer un programme particulier d'urbanisme, plus communément appelée un PPU;

CONSIDÉRANT que le PPU permet d'apporter plus de précisions et d'identifier clairement des moyens d'intervention pour une planification de mise en valeur d'un secteur donné;

CONSIDÉRANT que le lac et sa zone limitrophe nécessitent une attention toute particulière et un encadrement qui permettrait de confirmer le secteur d'intervention à l'étude comme étant une zone de villégiature à

développement contrôlé, intégrant des aménagements structurants, visant à assurer la protection de l'environnement, le maintien de la qualité de vie des résidents ainsi qu'une certaine desserte en commerces en bien de première nécessité pour les clientèles locales et les touristes;

CONSIDÉRANT que malgré que la politique contractuelle de la Ville stipule que toute dépense de 10 000 \$ et plus doit être soumise, aucun autre demande de prix n'a été fait puisque EXP. a déjà analysé la capacité du réseau d'égouts et qu'il serait désavantageux pour la ville de faire affaire avec une autre firme;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de mandater la firme d'ingénieur EXP. pour l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme pour le secteur du Lac Lyster selon les termes et conditions mentionnée à l'offre de services daté du 17 novembre 2014, laquelle est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0 COMMUNICATIONS

9.0 CULTURE

9.1 Octroi d'une aide financière de 22 478 \$ à la Bibliothèque Françoise-Maurice, de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture et de 1 375 \$ à l'Harmonie de Coaticook

15-01-32819
Aide financière

RÉSOLUTION 15-01-32819

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque Françoise-Maurice, le Pavillon des arts et de la culture et l'Harmonie de Coaticook ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 22 478 \$ à la Bibliothèque Françoise-Maurice, de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture et de 1 375 \$ à l'Harmonie de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0 LOISIRS

10.1 Octroi d'une aide financière de 20 000 \$ à l'Association du hockey mineure, de 6 000 \$ au Club de Patinage artistique Coaticook et de 1 000 \$ au Club de Plein-air de Coaticook

15-01-32820
Aide financière

RÉSOLUTION 15-01-32820

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que l'Association du hockey mineur, le Club de patinage artistique de Coaticook et le Club de Plein-air de Coaticook ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 20 000 \$ à l'Association du hockey mineure, de 6 000 \$ au Club de Patinage artistique Coaticook et de 1 000 \$ au Club de Plein-air de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Octroi d'une aide financière de 12 000 \$ à la Société du parc Découverte nature de Baldwin

15-01-32821
Aide financière

RÉSOLUTION 15-01-32821

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

CONSIDÉRANT que la Société du parc Découverte nature Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 12 000 \$ à la Société du parc Découverte nature Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.0 SERVICES EXTÉRIEURS

12.1 Autorisation aux cadres des services extérieurs pour procéder à des appels d'offres pour l'année 2015 pour leurs différents secteurs

15-01-32822
Autorisation aux cadres
des services extérieurs
pour procéder à des
appels d'offres

RÉSOLUTION 15-01-32822

CONSIDÉRANT que les cadres des services extérieurs ont besoin de procéder à des appels d'offres pour les besoins de leurs différents services tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT que ne peut être adjudgé un contrat qu'après demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs, s'il comporte une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que ne peut être adjudgé qu'après demande de soumissions publiques faite par annonce dans un journal local et la publication sur le système électronique SEAO, tout contrat comportant une dépense de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT l'obligation obligeant les municipalités à faire une estimation écrit avant d'aller en appel d'offres pour tout contrat de plus de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook autorise ses cadres des services extérieurs pour procéder aux appels d'offres pour les contrats suivants:

Directeur des services extérieurs :

- Approvisionnement essence et diesel;
- Achat pour le remplacement du pick-up # 50;
- Achat pour le remplacement du pick-up # 53;
- Achat d'un véhicule pour le technicien en assainissement des eaux;
- Réaménagement intersection Child et Chesley.

Chef de division Hydro-Coaticook :

- Réparation du pertuis et installation de vanne de fond au barrage Belding;
- Refaire le mur de protection de l'usine Ganterie Best.

Chef de division voirie :

- Pavage de type A, B et C;
- Abat-poussière;
- Rechargement de matériaux granulaires;
- Sel de déglçage;
- Achat de panneaux de signalisation;
- Location de camions, machineries lourdes et équipement avec opérateur;
- Nettoyage de fossés;
- Changement de ponceaux.

Chef de division parcs, bâtiments et espaces verts :

- Achat et installation d'une surfaceuse à glace pour le centre récréatif Gérard-Couillard;
- Réfection des toitures (centrale Belding, puits 2, 3 et 4, station d'épuration de Baldwin).

Chef de division Infrastructures :

- Réfection rue St-Jean-Baptiste (du pont à Wellington);
- Colmatage de l'égout pluvial rue St-Jean-Baptiste;
- Remplacement de pompes au poste 141;
- Réfection de la plomberie au poste Dionne;
- Pompe de remplacement d'urgence au poste Dionne;
- Achat et installation de la pompe 30 HP au réservoir Court;
- Achat de matériaux d'égout et d'aqueduc pour le dév. Ernest-Lafaille;
- Achat de matériaux d'égout et d'aqueduc pour le bouclage rue Court;
- Réhabilitation du puits # 3.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

- D'autoriser les cadres des services extérieurs à procéder aux appels d'offres mentionnés ci-haut pour l'année 2015, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;
ET
- De requérir des cadres des services extérieurs de produire au conseil municipal un estimé écrit détaillant le coût des dépenses encourues pour la réalisation du contrat relatif à ces appels d'offres, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le marquage des routes continues et ponctuelles pour les années 2015, 2016 et 2017, soit celle de la compagnie Lignes Maska (8254-8783 Québec inc.) au montant total de 97 036,05 \$ pour le marquage ponctuel pour une durée de 3 ans et au montant total de 71 216,67 \$ pour le marquage continu pour une durée de 3 ans.

15-01-32823

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le marquage des routes continues et ponctuelles pour les années 2015, 2016 et 2017

RÉSOLUTION 15-01-32823

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour le marquage des routes continues et ponctuelles pour 2015, 2016 et 2017 fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue 18 décembre 2014 à 10 h 30 à l'hôtel de ville, 5 soumissions nous sont parvenues, soit :

Marquage ponctuel sur chaussée pour 3 ans

	Prix incluant les taxes
Lignes Maska (8254-8783 Québec inc.)	97 036,05 \$
Mario Fillion Lignes MF	110 879,02 \$
LignBec	123 849,37 \$
Lignco Sigma	129 353,20 \$
Signalisations Inter-Lignes	151 059,41 \$

Marquage continu sur chaussé pour 3 ans

	Prix incluant les taxes
Lignes Maska (8254-8783 Québec inc.)	71 216,67 \$
Lignco Sigma	106 041,44 \$
Signalisations Inter-Lignes	114 247,27 \$
LignBec	116 843,35 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Lignes Maska (8254-8783 Québec inc.) au montant 97 036,05 \$ pour le marquage ponctuel pour une durée de 3 ans et au montant total de 71 216,67 \$ pour le marquage continu pour une durée de 3 ans.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le marquage des routes continues et ponctuelles pour 2015, 2016 et 2017, soit celle de la compagnie Lignes Maska (8254-8783 Québec inc.) au montant total de 97 036,05 \$ pour le marquage ponctuel pour une durée de 3 ans et au montant total de 71 216,67 \$ pour le marquage continu pour une durée de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 Mandat à la firme d'ingénieur EXP. pour l'élaboration d'un programme d'inspection régulière de la structure de la passerelle suspendue du parc de la Gorge de Coaticook

15-01-32824
Mandat pour
l'élaboration d'un
programme d'inspection
régulière de la structure
de la passerelle
suspendue du parc de
la Gorge de Coaticook

RÉSOLUTION 15-01-32824

CONSIDÉRANT que depuis l'été 2014, le parc de la Gorge connaît une hausse d'achalandage appréciable suite au succès du spectacle « Foresta Lumina » dont le trajet emprunte notamment la passerelle suspendue;

CONSIDÉRANT ce nouveau contexte, la Ville de Coaticook souhaite mettre en place un programme de suivi de l'état et du comportement de la structure de la passerelle;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de service de la firme d'ingénieur EXP consistant d'une part un programme d'inspection et, d'autre part, une analyse de la structure;

CONSIDÉRANT que le programme d'inspection proposé est basé sur un cycle de trois ans. Cette inspection « annuelle » se fera à partir du sol, c'est-à-dire à pied et à l'aide de jumelles mais sans équipement d'accès particulier;

CONSIDÉRANT que le coût comprenant la programme et l'analyse dudit pont est 1 500 \$ pour chaque inspection annuelle (2 ans sur 3), de plus ou moins 18 000 \$ pour chaque inspection générale (1 an sur 3), et 6 000 \$ pour l'analyse structurale de la passerelle;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU de mandater la firme d'ingénieur EXP. pour mettre en place un programme de suivi de l'état et du comportement de la structure de la passerelle selon les termes et conditions décrites dans l'offre de service datée du 11 décembre 2014, laquelle est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4 Réquisition au montant de 19 999,90 \$ taxes incluses pour la réfection de la plomberie des postes à basse pression

15-01-32825
Réquisition pour la
réfection de la
plomberie des postes à
basse pression

RÉSOLUTION 15-01-32825

CONSIDÉRANT que les postes à basses pression ont besoin de travaux de plomberie;

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits travaux de plomberie;

CONSIDÉRANT que conformément à la Politique contractuelle de la Ville de Coaticook, toute dépense entre 10 000 \$ et 24 999 \$ devra dorénavant être soumise à deux fournisseurs, preuve à l'appui;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu trois offres de services, soit celle de de MP Eco au taux horaire de 72 \$, de Construction FJL au taux horaire de 87,07 \$ et de CWA Nella au taux horaire de 94,24 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructure d'accepter l'offre de services de MP Eco;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition au montant de 19 999,90 \$ taxes incluses, pour la réfection de la plomberie des postes à basse pression par l'entreprise MP Eco, le tout conformément à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1 Entente entre la Ville de Coaticook et la Sûreté du Québec pour la fourniture de services de cadets lors de la période estivale 2015 et autorisation de signature

15-01-32826
Entente pour la
fourniture de services
de cadets lors de la
période estivale 2015

RÉSOLUTION 15-01-32826

CONSIDÉRANT que la Sûreté agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du Programme de cadets de la Sûreté;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté;

CONSIDÉRANT que la Ville convient d'assumer une responsabilité financière relativement à ce Programme;

CONSIDÉRANT que les employés embauchés dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et n'en ont donc pas les pouvoirs ni les devoirs;

CONSIDÉRANT que les cadets de la Sûreté détiennent les mêmes pouvoirs et devoirs que tout citoyen et qu'à ce titre, il est nécessaire que les cadets fassent appel aux policiers de la Sûreté dès qu'une intervention s'avère de juridiction policière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU:

- De signer le protocole d'entente pour reconduire l'entente de partenariat avec la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Coaticook pour la fourniture de services de cadets lors de l'été 2015 et d'autoriser la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins; ET

- De confirmer la participation financière de la Ville pour un montant de 10 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0 COMMUNAUTAIRE

15.0 ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 15.1 Adoption pour l'année 2015 de la politique d'encouragement à la construction

15-01-32827
Adoption pour l'année 2015 de la politique d'encouragement à la construction

RÉSOLUTION 15-01-32827

CONSIDÉRANT que la politique d'encouragement à la construction de la Ville de Coaticook est échue depuis le 31 décembre 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter la politique d'encouragement à la construction de la Ville de Coaticook pour un autre terme d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, le tout conformément aux documents annexes à la présente résolution pour en faire partie intégrante, étant entendu que les membres du conseil ont été avisés par les membres de la direction que ces politiques peuvent être contestées par les contribuables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15.2 Adoption pour l'année 2015 de la politique familiale de la Ville de Coaticook

15-01-32828
Adoption pour l'année 2015 de la politique familiale de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 15-01-32828

CONSIDÉRANT que la politique familiale de la Ville de Coaticook est échue depuis le 31 décembre 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'adopter la politique familiale de la Ville de Coaticook pour un autre terme d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, le tout conformément aux documents annexes à la présente résolution pour en faire partie intégrante, étant entendu que les membres du conseil ont été avisés par les membres de la direction que ces politiques peuvent être contestées par les contribuables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15.3 Entente entre la Ville de Coaticook et le ministère des Transports pour adhérer au programme « Village-relais » et autorisation de signature

15-01-32829

Entente pour adhérer au programme « Village-relais »

RÉSOLUTION 15-01-32829

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'adhérer au programme « Village-relais » tel que stipulé dans sa résolution numéro 13-05-31926;

CONSIDÉRANT l'appui de la MRC de Coaticook proposant la Ville de Coaticook auprès du ministère des Transport pour ledit programme;

CONSIDÉRANT que les villages-relais sont constitués de municipalités qui offrent des services comparables à ceux que l'on trouve dans les aires de service sur les autoroutes;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'être reconnu comme étant un village-relais;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser l'entente entre la Ville de Coaticook et le ministère des Transports pour adhérer au programme « Village-relais » et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à procéder à la signature de ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.4 Offre de services d'Edilex pour l'abonnement d'une durée de 3 ans au module de rédaction d'appel d'offres pour un montant total de 11 653,44 \$

15-01-32830

Offre de services de Edilex pour l'abonnement au module de rédaction d'appel d'offres

RÉSOLUTION 15-01-32830

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite homogénéiser ses documents d'appels d'offres;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de service de Edilex pour l'abonnement pour une durée de 3 ans permettant l'accès à un module permettant la génération de documents d'appels d'offres;

CONSIDÉRANT que malgré que la politique contractuelle de la Ville stipule que toute dépense de 10 000 \$ et plus doit être soumise, aucune autre demande de prix n'a été faite puisqu'il s'agit d'un fournisseur unique permettant ce genre de service;

CONSIDÉRANT que suite à la comparaison de produits semblables et après consultation auprès d'autres municipalités;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du service du greffe;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter l'offre de service d'Edilex pour l'abonnement d'une durée de 3 ans au module de rédaction d'appel d'offres pour un montant total de 11 653,44 \$ et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéros 02-140-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.0 RÈGLEMENTS

16.1 Adoption du règlement numéro 25 (2015) imposant des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2015

15-01-32831
Adoption du règlement
numéro 25 (2015)

RÉSOLUTION 15-01-32831

CONSIDÉRANT que l'article 485 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil municipal peut imposer et prélever annuellement sur les biens-fonds imposables sur le territoire de la municipalité une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prélever les fonds requis pour les dépenses d'administration, de pourvoir aux améliorations et de faire face aux obligations de la Ville de Coaticook pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut percevoir une compensation pour les services d'aqueduc et d'égouts qui peut être différente pour chaque catégorie d'usagers;

CONSIDÉRANT que pour pourvoir au paiement des dépenses en matière d'enlèvement, de transport et de disposition des matières résiduelles, le conseil municipal peut imposer une compensation qui peut être différente pour chaque catégorie d'usagers;

CONSIDÉRANT que la greffière a demandé d'être dispensée de la lecture du règlement numéro 25 (2015) lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient tous présents lors de l'assemblée ordinaire du 8 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que le conseil juge à propos d'effectuer la refonte complète de sa réglementation relative aux tarifs imposables pour les biens et services qu'elle rend disponibles à ses citoyens en un nouveau règlement plus complet et intégré;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 25 (2015) imposant des taxes, tarifs et compensation pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2 Adoption du règlement numéro 36-16 (2014) intitulé « Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux et abrogeant et remplaçant les règlements numéros 36-15 et 36-15-1 »

15-01-32832
Adoption du règlement
numéro 36-16 (2014)

RÉSOLUTION 15-01-32832

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a adopté le 11 juin 2012 le règlement numéro 36-15 (2012) concernant les ententes relatives aux travaux municipaux exécutés par la ville;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite mettre fin à la contribution municipale et souhaite introduire une mesure transitoire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné une séance du conseil tenue le 10 novembre 2014 ;

CONSIDÉRANT que assemblée de consultation publique s'est tenue le 8 décembre 2014 à compter de 19 h 30 ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil présents au moins deux jours avant la date d'adoption du présent règlement ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 36-16 (2014) intitulé « Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux et abrogeant et remplaçant les règlements numéros 36-15 et 36-15-1 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.3 Dépôt du certificat de la tenue du registre, conformément à l'article 553 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, du règlement numéro 29-B-5 (2014) fixant à 10 000 000 \$ pour l'année 2015 le montant maximal des dépenses relatives à la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., C. I-0.1)

15-01-32833

Dépôt du certificat de la tenue du registre du règlement numéro 29-B-5 (2014)

RÉSOLUTION 15-01-32833

CONSIDÉRANT que l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit que suite à une procédure d'enregistrement tenue dans le cadre du processus d'adoption d'un règlement, la greffière dépose le certificat devant le conseil à la séance suivante;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus d'adoption du règlement numéro 29-B-5 (2014), il y a eu tenue d'un registre le 12 janvier 2015;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue de ce registre, un certificat attestant les procédures d'enregistrement fut rédigé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de déposer le certificat des procédures d'enregistrement du règlement numéro 29-B-5 (2014) fixant à 10 000 000 \$ les dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* pour l'exercice financier 2015;

DE constater que sur une possibilité de 7 006 électeurs, le nombre de demandes faites au registre est de 0 sur 500 pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire et qu'en conséquence, le règlement numéro 29-B-5 (2014) est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16.4 Dépôt du certificat attestant l'approbation du règlement d'emprunt 29-179 (2014) pour la reconstruction des murs du ruisseau Pratt entre la rue Wellington et la rue Child et abrogeant le règlement 29-176 (2014)

15-01-32834
Dépôt du certificat
attestant l'approbation
du règlement d'emprunt
29-179 (2014)

RÉSOLUTION 15-01-32834

CONSIDÉRANT que l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit que suite à une procédure d'enregistrement tenue dans le cadre du processus d'adoption d'un règlement d'emprunt, la greffière dépose le certificat devant le conseil à sa séance suivante;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus d'adoption du règlement d'emprunt 29-179 (2014), il y a eu tenu d'un registre le 12 janvier 2015;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue de ce registre, un certificat attestant des procédures d'enregistrement fut préparé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de déposer le certificat des procédures d'enregistrement tenues le 12 janvier 2015 concernant le règlement d'emprunt 29-179 (2014) pour la reconstruction des murs du ruisseau Pratt entre la rue Wellington et la rue Child et abrogeant le règlement 29-176 (2014);

DE constater que sur une possibilité de 7 006 électeurs, le nombre de demandes faites au registre est de 0 sur 500 pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire, et qu'en conséquence, le règlement d'emprunt 29-179 (2014) est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16.5 Adoption du règlement numéro 6-F-7 (2015) intitulé « Règlement abrogeant le règlement 6-F-6 (2014) visant à améliorer la qualité du cadre bâti et de stimuler la revitalisation de certains secteurs centraux du territoire municipal dont la vocation commerciale est en déclin »

15-01-32835
Adoption du règlement
numéro 6-F-7 (2015)

RÉSOLUTION 15-01-32835

CONSIDÉRANT que les articles 85.2 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. chapitre 19.1) permet au conseil d'adopter un programme de revitalisation de certains secteurs centraux sur le territoire de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook vise à stimuler la revitalisation de certains secteurs centraux de territoire dont la vocation commerciale est en déclin;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement numéro 6-F-7 (2015) fut faite lors de l'avis de motion;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours francs avant la date prévue pour son adoption et que des copies supplémentaires étaient disponibles pour le public à l'assemblée lors de son adoption;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée, ainsi que les coûts et le mode de financement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-F-7 (2015) intitulé « Règlement abrogeant le règlement 6-F-6 (2014) visant à améliorer la qualité du cadre bâti et de stimuler la revitalisation de certains secteurs centraux du territoire municipal dont la vocation commerciale est en déclin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

16.6 Assemblée publique de consultation du second projet de règlement numéro 6-1-47 (2014) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant certaines normes portant sur l'affichage et les droits acquis »

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

La greffière explique aux gens présents la teneur du second projet de règlement numéro 6-1-47 (2014) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant certaines normes portant sur l'affichage et les droits acquis ». L'objet de ce règlement vise à réviser certaines normes portant sur les enseignes et de retirer la condition à l'effet que l'agrandissement d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis ne peut être effectué qu'une seule fois.

Il est offert à l'audience de poser des questions ou de commenter le règlement numéro 6-1-47 (2014) mais aucune question n'est posée et aucun commentaire n'est soulevé.

L'assemblée publique de consultation est levée.

16.7 Adoption du second projet de règlement numéro 6-1-47 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant certaines normes portant sur l'affichage et les droits acquis »

15-01-32836
Adoption du second
projet de règlement
numéro 6-1-47 (2015)

RÉSOLUTION 15-01-32836

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser certaines dispositions portant sur l'affichage et les droits acquis ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 12 janvier 2015, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement numéro 6-1-47 (2014) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant certaines normes portant sur l'affichage et les droits acquis ».

QUE ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

16.8 Assemblée publique de consultation du second projet de résolution concernant la demande d'autorisation pour transformer en un immeuble de six logements le bâtiment situé au 1140, chemin Baldwin Mills-Barnston, déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

La greffière explique aux gens présents la teneur du second projet de résolution concernant la demande d'autorisation pour transformer en un immeuble de six logements le bâtiment situé au 1140, chemin Baldwin Mills-Barnston, déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Il est offert à l'audience de poser des questions ou de commenter le projet de résolution mais aucune question n'est posée et aucun commentaire n'est soulevé.

L'assemblée publique de consultation est levée.

16.9 Adoption du second projet de résolution concernant la demande d'autorisation pour transformer en un immeuble de six logements le bâtiment situé au 1140, chemin Baldwin Mills-Barnston, déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

15-01-32837
Adoption du second
projet de résolution
concernant la demande
d'autorisation pour
transformer en un
immeuble de six
logements le bâtiment
situé au 1140, chemin
Baldwin Mills-Barnston

RÉSOLUTION 15-01-32837

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook s'est dotée, conformément aux pouvoirs contenus dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que ledit règlement vise, notamment, à gérer les projets impliquant un changement de vocation d'un immeuble existant malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été transmise au conseil municipal afin de permettre, dans le bâtiment situé au 1140, chemin Baldwin Mills-Barnston, la transformation en logement des espaces occupés à des fins commerciales (dépanneur) ;

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet aurait pour effet de transformer l'immeuble en une habitation de six logements;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite l'autorisation préalable du conseil municipal, en vertu des dispositions prévues au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et qu'elle a fait l'objet d'une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation, traitée dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), est assujettie à la consultation publique ainsi qu'au processus d'approbation référendaire, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 12 janvier 2015, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le projet proposé et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'adopter le second projet de résolution autorisant la transformation en un immeuble de six logements le bâtiment situé au 1140, chemin Baldwin Mills-Barnston.

QUE ce second projet de résolution, accordant la demande, soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque ladite résolution est susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.0 AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

17.1 Modification de la politique hivernale de la Ville de Coaticook

15-01-32838
Modification de la
politique hivernale

RÉSOLUTION 15-01-32838

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a adopté le 8 décembre 2010 une politique hivernale visant à d'offrir un niveau de service adéquat et efficace en matière de déneigement et de déglacage;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook veut remplacer cette politique;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU :

- D'adopter une nouvelle version de politique de viabilité hivernale jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et mandater la direction générale à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter, connaître et diffuser cette politique;
- Et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2 Autorisation de deux transferts budgétaires entre différentes fonctions conformément au règlement municipal numéro 24-1-16 (2014)

15-01-32839
Autorisation de deux
transferts budgétaires

RÉSOLUTION 15-01-32839

CONSIDÉRANT qu'une fois le budget pour l'année adopté, l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) prévoit que le conseil doit autoriser chacune des dépenses avant que les fonctionnaires municipaux puissent effectuer les opérations qui en découlent;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'est doté d'un règlement permettant au conseil d'adopter un règlement déléguant à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser les dépenses dites incompressibles et de passer des contrats au nom de la municipalité conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre une meilleure utilisation des services municipaux, le conseil municipal autorise le trésorier à procéder aux réaffectations budgétaires nécessaires à l'intérieur d'une même fonction comptable mais que seul le conseil municipal est autorisé à procéder aux réaffectations budgétaires interfonctions;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'autoriser les transferts budgétaires 208 et 220, tel que soumis à la liste des transferts budgétaires, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

19.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

15-01-32840
Clôture de la séance

RÉSOLUTION 15-01-32840

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 40

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffière